

Procès-verbal

**Réunion du Comité syndical
du 28 septembre 2018 – 12h00
Communauté de communes du Genevois**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

Mme Aurélie CHARILLON – M. Christophe BOUVIER – M. Hubert BERTRAND – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel BENIER

– **Thonon Agglomération**

M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY – M. Dominique BONAZZI – M. François DEVILLE, suppléant de M. Joseph DEAGE

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Claude BARBIER – M. Antoine VIELLIARD – M. Michel MERMIN

– **Communauté de Communes Faucigny-Glières**

M. Stéphane VALLI

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD

– **Communauté de Communes du Pays Bellegardien**

Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Jean-François CICLET

Excusés : M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Christophe MAYET – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Judith HEBERT - Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Vincent SCATTOLIN – M. Louis FAVRE – M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI – Mme Chantal BERGER – M. Jacques BOUVARD – M. Laurent DUPAIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL ET DU COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU	3
POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL	3
POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU	3
III. GRAND GENEVE.....	3
POINT N°1 – RETOUR SUR LE BUREAU DU GLCT DU 27 SEPTEMBRE 2018.....	3
IV. MOBILITE	5
POINT N°1 – MODIFICATION STATUTAIRE DU POLE METROPOLITAIN EN TERMES DE MOBILITE : CALENDRIER, ETAT D'AVANCEMENT.....	5
POINT N°2 – DESIGNATION DU REPRESENTANT DU POLE METROPOLITAIN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES TPG	6
POINT N°3 – ENTREE DU POLE METROPOLITAIN AU CAPITAL DE LA SPL ECOMOBILITE SAVOIE-MONT BLANC AU 1 ^{ER} JANVIER 2019	7
POINT N°4 – CAMPAGNE DE COMMUNICATION PETITES DOUANES : POINT D'INFORMATION	8
POINT N°5 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL	9
POINT N°6 – FORUM INTERNATIONAL DE LA MOBILITE DURABLE : POINT D'INFORMATION.....	10
V. ECONOMIE.....	11
POINT N°1 – INDUSTRIE DU FUTUR : ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ET ADHESION DU POLE METROPOLITAIN A L'ASSOCIATION AURA INDUSTRIE 4.0	11
POINT N°2 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU POLE METROPOLITAIN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AURA INDUSTRIE 4.0 (POLE DE COMPETITIVITE MONT-BLANC INDUSTRIES)	12
VI. CULTURE	12
POINT N°1 – PARTICIPATION FINANCIERE AU SALON DU LIVRE DU GRAND GENEVE	12
POINT N°2 – CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS TRANSFRONTALIER CONSTRUCTION DURABLE INNOVANTE.....	13

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean NEURY est désigné secrétaire de séance.

II. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL ET DU COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU

POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL

Le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 22 juin 2018 est adopté.

POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Monsieur le Président rend compte au Comité syndical des délibérations prises par le Bureau au regard des délégations qui lui ont été attribuées.

Bureau du 13 juillet 2018

- **Délibération BU2018-06** : attribution du marché « développement d'une expérimentation d'un service de covoiturage dynamique en temps réel sur le territoire du Grand Genève » pour un montant forfaitaire de 84 475,00 € HT au candidat « COVIVO ».

Bureau du 14 septembre 2018

- **Délibération BU2018-07** : demande de subvention auprès de la Région Auvergne - Rhône-Alpes pour le développement d'une expérimentation de covoiturage dynamique en temps réel sur le territoire du Grand Genève. Demande effectuée au titre de la Convention de coopération métropolitaine à hauteur de 16 000 € HT, soit 40% d'un montant total des dépenses estimées à 40 000 € HT, (dépenses d'investissement liée à l'achat des panneaux)
- **Délibération BU2018-08** : adoption de la convention de coopération entre le Pôle métropolitain et Annemasse agglomération pour l'organisation du Salon des Métiers de l'Humanitaire du Grand Genève. La participation financière versée par le Pôle métropolitain à Annemasse Agglomération s'élève à 20 000€ TTC.
- **Délibération BU2018-09** : demande de subvention auprès du SMAG, sur la base des devis et factures fournis par le Centre de conventions, pour chaque événement organisé par le Pôle métropolitain en 2018 et 2019, dans les locaux du Centre de conventions.
- **Délibération BU2018-10** : adoption d'une convention de mise à disposition du service « Archives » d'Annemasse Agglomération, annexé au présent projet de délibération, au profit du Pôle métropolitain du Genevois français. Le remboursement des coûts par le Pôle métropolitain aura lieu par refacturation, après la réalisation de la prestation commandée et l'émission de titres et mandats.

III. GRAND GENEVE

POINT N°1 – RETOUR SUR LE BUREAU DU GLCT DU 27 SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Président Jean DENAIS revient sur la séance du Bureau du GLCT, tenue en l'absence de Monsieur Pierre MAUDET, mais avec la présence de MM. Antonio HODGERS et Serge DAL BUSCO. Compte tenu de la nouvelle répartition des domaines d'actions entre membres du Conseil d'Etat, l'Assemblée du GLCT procédera à l'élection d'un nouveau président le 15 novembre prochain. MM. Antonio HODGERS et Serge DAL BUSCO ont affiché un certain volontarisme pour avancer sur les chantiers du Grand Genève.

o **Projet d'agglomération**

La séance a permis aux partenaires français de souligner leur déception vis-à-vis du projet d'arrêté relatif au Projet d'agglomération de 3^{ème} génération (PA3) déposé devant les Chambres fédérales le Conseil fédéral. Des chantiers majeurs transfrontaliers (extension de tramway vers le Pays de Gex, 2^e tranche du tramway d'Annemasse Agglo, le BHNS du Chablais) ont été retoqués alors que le Tram des Nations trouve finalement un cofinancement fédéral.

Cinq projets situés du territoire français ont été retenus pour un coût total de 30,39 millions CHF et 10,64 millions CHF de crédits fédéraux. Si le résultat atteste de la cohérence d'action à l'échelle du Grand Genève, il constitue une véritable déception à l'échelle transfrontalière. Plusieurs projets majeurs comme l'extension du tramway genevois en direction de Saint-Genis-Pouilly, la phase 2 du tramway Genève-Annemasse, le BHNS RD 1005 du Chablais et plusieurs PEM du Léman Express ne feront pas l'objet de cofinancement de la Confédération. Pour rappel, les partenaires français avaient présenté, en décembre 2016, 14 projets, pour près de 162 millions CHF d'investissements et 56,7 millions CHF de crédits sollicités auprès de la Confédération (35%). En février 2018, le Pôle métropolitain avait demandé le réexamen pour 6 projets, pour

près de 103 millions CHF d'investissements et 36,05 millions CHF de crédits sollicités auprès de la Confédération (35%).

L'incompréhension est renforcée par le très fort taux d'engagement des mesures françaises d'ores et déjà cofinancées par la Confédération suisse : 94% pour le PA1 ; 50% pour le PA2. Les résultats constituent donc une véritable difficulté tant pour les maîtres d'ouvrage français que pour le Canton de Genève : ces projets constituent ainsi des mesures d'accompagnement indispensables au bon fonctionnement du Léman Express et des conditions de réussite à la mise en œuvre de la loi genevoise pour une mobilité cohérente et équilibrée.

Le Président estime qu'il convient de mettre en place une méthode de travail rapide, dans le cadre du Grand Genève, et avec les différents maîtres d'ouvrages concernés. Chacun doit prendre ses responsabilités pour le court et moyen termes : la Confédération suisse ne peut être la seule autorité garante de la réalisation des projets d'intérêts transfrontaliers.

Le Président Jean DENAIS préconise la mise en place d'une démarche projet, conjointe, transfrontalière, pour la réalisation des différents projets de mobilité du Grand Genève (PA1, PA2, PA3) : il s'agit d'engager un travail technique, mobilisant les maîtres d'ouvrage, afin de réaliser l'état des lieux des principaux projets (degré de planification ; enjeux financiers ; analyse en risque) et de dégager des axes de travail et de solutions, y compris financières, pour le court terme et le moyen terme. Cette démarche, sous l'autorité du Bureau du GLCT et de son Président implique la mise en œuvre de réunions politiques spécifiques dans les meilleurs délais.

L'Assemblée du GLCT du Grand Genève du 15 novembre pourrait permettre de valider une proposition plus détaillée de l'organisation projetée et un calendrier de travail.

Compte-tenu des délais de réalisation, le Bureau du 1er trimestre 2019 devrait pouvoir travailler sur un premier plan d'actions.

Si le PA4 demeure un enjeu pour le long terme (2023-2026), il y a des conditions préalables à un nouvel engagement, notamment :

- la recherche de solutions transfrontalières, y compris financières pour le court et moyen termes, compte tenu des résultats du PA3 ;
- l'engagement d'une conduite de projet, un calendrier de travail pour la mise en œuvre des différents Projets d'agglomération ;
- le GLCT Grand Genève doit être l'interlocuteur unique de la Confédération dans le cadre des Projets d'agglomération : cet été les rencontres par des membres du Conseil d'Etat de la Conseillère fédérale Doris LEUTHARD n'a pas été placée dans le cadre du GLCT Grand Genève...
- au-delà du PA4, Genevois et Français doivent porter ensemble des demandes de cofinancement complémentaires auprès de l'Europe, notamment, mais aussi des Etats (cf. le ferroviaire).

Christian DUPESSEY approuve la ligne définie par le Président. Les projets de la partie française présentés au PA3 ont été victimes, pour partie, des relations difficiles entre partenaires suisses. Les projets retoqués, notamment le 2^e tranche du tram d'Annemasse, ne sauraient attendre l'échéance d'un éventuel PA4, qui renverrait au-delà de 2025, pour trouver un aboutissement. Les conseillers d'Etat Serge DAL BUSCO et Antonio HODGERS ont donné des signaux positifs à l'ouverture de nouvelles discussions. Il s'agit de transformer les paroles en actes.

Jean DENAIS précise que les conseillers d'Etat présents au dernier Bureau du GLCT ont bien convenu qu'il fallait désormais défendre le Grand Genève dans son ensemble.

Hubert BERTRAND souligne la déception des habitants du secteur de Saint-Genis-Pouilly à qui il faudra expliquer pourquoi le projet de prolongement du tram ne se fera pas. S'il prend acte des responsabilités de la maîtrise d'ouvrage et des difficultés internes au Pays de Gex, il refuse de céder à la résignation et considère que le projet a toujours sa légitimité et qu'il convient d'explorer toutes les pistes au-delà du PA4 pour envisager sa réalisation. Il rappelle que François LONGCHAMP avait donné des assurances en son temps et qu'il convient de ne pas se satisfaire des discours des conseillers d'Etat.

Christophe BOUVIER précise que les propos de François LONGCHAMP n'avaient pas de caractère officiel. Il ajoute qu'il n'est plus temps de refaire le débat sur le rôle du Conseil départemental de l'Ain, il s'agit aujourd'hui de rebondir sur les signaux positifs adressés par le nouvel exécutif genevois.

Antoine VIELLIARD note le changement de style profond qui a caractérisé le dernier comité de pilotage sur le projet de prolongement de tram vers Saint-Julien-en-Genevois. Le dossier semble très bien maîtrisé et défendu par Serge DAL BUSCO. Il souligne également les très bon taux de réalisation des ouvrages transfrontaliers inscrits au PA1 et PA2.

- **Accompagnement de la mise en service du Léman Express**

Le Président informe l'assemblée que le Canton de Genève va présenter la démarche qu'il a engagée sur son territoire afin de réussir la mise en service du Léman Express, fin 2019, et rendre cette nouvelle offre de transports publics, la plus efficace possible. Un travail complémentaire, transfrontalier, est mené dans le cadre du COPIL du Léman Express qui se réunit le 15 octobre prochain.

Il est indispensable, à présent, d'inclure dans le tour de table les différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité car elles seules maîtrisent le déploiement de certaines mesures d'accompagnement telle que l'offre de bus sur les gares. Le conseiller d'Etat Serge DAL BUSCO a souhaité qu'une démarche soit engagée rapidement entre les partenaires français et suisses du GLCT. Le Pôle métropolitain joue aujourd'hui une fonction de coordination technique et mobilisera les acteurs concernés du Pôle métropolitain.

- **Bilan financier des Assises Européennes de la transition énergétique**

L'établissement de ce bilan est nécessaire pour pouvoir travailler à l'élaboration du Budget 2019 du GLCT. Il est encore provisoire, mais constitue, à ce jour, une version quasiment consolidée. L'opération dégagerait un résultat net positif de près de 350 000 CHF. Ce montant, sous réserve de la décision finale du GLCT Grand Genève, pourrait être affecté à la préparation du prochain accueil des par le Grand Genève en 2021.

- **Enquête Publique Machilly-Thonon : prise de position de la Ville de Genève**

Le Président Jean DENAIS regrette la prise de position de la Ville de Genève qui pose d'abord un problème de forme : cette prise de position n'a jamais été évoquée dans les instances de coopération transfrontalière ; elle est apprise par voie de presse : un membre du GLCT prend formellement position pour ou contre un projet porté ou défendu par d'autres et intervient en ce sens dans le cadre des procédures réglementaires.

L'intervention du maire de Genève pose également une question de fond : ce projet figure depuis 2007 dans le Schéma d'agglomération et le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Il a été maintes fois débattu et figure dans trois générations de Projet d'agglomération. Il s'inscrit donc dans le cadre de la stratégie multimodale du Grand Genève depuis plus de 10 ans.

Ainsi, plusieurs investissements ou projets routiers sont aujourd'hui engagés sur le territoire genevois : élargissement de l'autoroute A1, nouvelles routes dans le Sud du Canton (L1 et L2). Le Pôle métropolitain ne s'est pas immiscé dans ces projets. Il est dommage de constater que l'approche multimodale, reposant à la fois sur des investissements dans les transports publics mais aussi sur des investissements routiers nécessaires, ne puisse être développée que sur le territoire genevois et ne devienne l'objet de position dogmatique quand elles concernent le territoire français. Les projets français ne peuvent ainsi devenir l'otage de débats politiques genevois.

Gabriel DOUBLET remarque que plusieurs communes suisses délibèrent sur cet objet qui échappe pourtant à leur périmètre. Jean DENAIS précise que l'enquête publique se clôt ce jour.

Antoine VIELLIARD alerte l'assemblée sur la possibilité pour le canton de revenir sur l'autorisation de scolarisation des enfants de parents suisse frontaliers dans les écoles du canton. L'impact d'une telle mesure pèserait lourdement sur le budget des collectivités françaises eu égard à l'afflux d'élèves qui résulterait d'un tel mouvement du canton.

Jean DENAIS l'assure de sa vigilance et l'informe qu'il a demandé l'inscription de ce dossier à l'ordre du jour du prochain IPC du CRFG puisque c'est à l'Etat d'intervenir sur un domaine qui touche à son champ de compétences.

IV. MOBILITE

POINT N°1 – MODIFICATION STATUTAIRE DU POLE METROPOLITAIN EN TERMES DE MOBILITE : CALENDRIER, ETAT D'AVANCEMENT

Stéphane VALLI confirme que les assemblées des EPCI se sont toutes prononcées favorablement sur l'évolution des statuts. La prise d'arrêté du Préfet devrait intervenir courant octobre.

Jean-Luc SOULAT observe que l'objectif de création d'une AOM unique du Genevois français est inscrit à horizon 2025, une échéance qui lui semble lointaine.

Stéphane VALLI témoigne de la volonté d'avancer rapidement sur cette démarche. Il remarque néanmoins que la création d'une AOM unique suppose une mise à niveau de l'ensemble des acteurs sur les prestations offertes aux usagers. Il convient de prendre en compte le haut niveau de service délivré par les AOM les plus intégrées. L'harmonisation du service sous une seule bannière réclame de faire converger les services et impose des étapes compte tenu de l'hétérogénéité des prestations et des AOM du Genevois français.

Christophe BOUVIER confirme que si l'objectif est clair, il convient de faire attention aux modalités et aux étapes.

Michel BOUCHER estime également que 2025 reste un objectif ambitieux au regard de la complexité de la démarche. Il remarque que l'AOM est un outil au service des déplacements du territoire : en ce sens l'AOM sert un projet de territoire qui s'incarne naturellement dans un SCOT. Une AOM commune suppose l'unité du projet de territoire.

Denis MAIRE approuve le propos : il estime que le SCOT commun devrait précéder l'AOM.

POINT N°2 – DESIGNATION DU REPRESENTANT DU POLE METROPOLITAIN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES TPG

Stéphane VALLI rappelle que le Conseil d'administration des Transports Publics Genevois (TPG) compte un représentant la région frontalière française désigné par le Pôle métropolitain.

A l'occasion du renouvellement du mandat du Conseil d'Administration des TPG, le Pôle métropolitain du Genevois français est invité à communiquer au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, une candidature pour la désignation du représentant de la région frontalière française.

Il représente les intérêts du Genevois français. Il est invité à rendre compte de l'activité du conseil d'administration des TPG devant le Bureau du Pôle métropolitain et à opérer un bilan de mandat devant le Comité syndical.

La fonction était occupée depuis le 10 juillet 2014 par Monsieur Antoine VIELLIARD, le Bureau du Pôle métropolitain propose de reconduire dans ces fonctions compte tenu du délai relatif jusqu'à la fin de mandat.

Antoine VIELLIARD fait état de son bilan :

o Participation

- 1 conseil d'administration par mois, 2 réunions de commission (réseau et infrastructures, stratégies), 2 séminaires, participations à des manifestations d'entreprises ;
- au total environ 400 heures de travail ;
- soumis au secret de fonction sous peine de révocation et de sanctions pénales (aucune information confidentielle du CA ne peut passer des TPG à la CCG, ni au Pôle métropolitain).

o Idées défendues

- le Genevois Français représente l'essentiel du potentiel de croissance du marché des transports en commun dans le Grand Genève, il appartient donc aux TPG de prêter attention aux développements de la mobilité sur l'ensemble du Grand Genève ;
- porter à connaissance des membres du conseil d'administration des enjeux du Genevois français ;
- démonstration de l'efficacité de la dépense publique sur la mobilité transfrontalière : la mobilité la moins chère du Grand Genève.

o Résultats

- des contributions constructives et jugée positivement par les autres membres du CA sur tous les principaux dossiers du conseil d'administration: nouveau dépôt tram et bus "En Chardon" (240 MCHF), grève et négociations sociales, nouveau contrat de prestation avec le canton, recrutement des nouveaux directeurs, budgets et comptes, achats et investissements, DATT, gestion des risques ;
- la définition d'une nouvelle stratégie adoptée "cap 2030" qui définit l'objectif des TPG de devenir l'acteur de référence de la mobilité du Grand Genève et donc du Pôle métropolitain ;
- une évolution des indicateurs de la production d'offre (PKM) vers le transport de voyageurs (VKM) qui sert le développement de l'offre dans le Genevois français ;
- la promotion de l'idée d'une fusion des TPG avec la Fondation des parkings qui permet d'orienter les recettes de stationnement vers les déficits des transports et permettrait de financer le développement de l'offre de transport avec le Léman Express (idée reprise et en cours de mise en œuvre par le département des infrastructures) ;
- l'amélioration des offres des TPG sur les nouveaux appels d'offre des DSP transfrontalières jugées les plus compétitives ;
- le changement du règlement du personnel qui permet désormais l'élection de frontaliers comme représentants du personnel.

o Perspectives

- faciliter la réussite de la mise en œuvre du tram d'Annemasse et du Léman Express (interfaces, rabattements, correspondances, tarification...);
- s'assurer de l'intégration d'indicateurs pertinents pour le Grand Genève dans le prochain contrat de prestation canton-TPG ;

- mettre fin à toute discrimination contre les frontaliers dans le recrutement.

Hubert BERTRAND s'étonne de l'obligation de secret de fonction et s'enquiert des modalités de rémunération des membres du Conseil d'administration.

Jean DENAIS rappelle qu'Antoine VIELLIARD s'était engagé à reverser l'intégralité des jetons de présence au Pôle métropolitain et qu'il a respecté scrupuleusement cet engagement, ce qu'il salue au nom de l'assemblée.

Antoine VIELLIARD précise que le secret de fonction reste classique dans les conseils d'administration. Il n'équivaut pas à l'impossibilité de communiquer sur les échanges tenus au sein du conseil d'administration mais tient au secret lié à la vie de l'entreprise (marchés notamment). Cette obligation est ici liée au cadre juridique suisse. Juridiquement, il n'est pas représentant de la collectivité mais nommé par le Conseil d'Etat sur proposition du Pôle métropolitain.

Antoine VIELLIARD présente sa candidature pour siéger au sein du Conseil d'administration des TPG jusqu'à la fin du mandat.

Daniel RAPHOZ pointe les difficultés de siéger en même temps au sein du Conseil d'administration des TPG et au sein du GLCT Transports Publics.

Stéphane VALLI estime que le délai courant jusqu'à la fin du mandat est court et il lui semble plus indiqué de conserver un représentant reconnu au sein du CA des TPG. Cela permet d'assurer une continuité dans les dossiers et une meilleure efficacité dans les relations partenariales.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** Antoine VIELLIARD comme délégué du Pôle métropolitain au Conseil d'administration des TPG.

Antoine VIELLIARD remercie l'assemblée de sa confiance et évoque la présence d'élus français au sein de la gouvernance d'autres structures parapubliques du canton, tels les HUG (Hôpitaux Universitaires Genevois) ou l'aéroport international de Genève-Cointrin. Le Pôle métropolitain pourrait se positionner au regard de sa légitimité à traiter avec le canton de Genève.

POINT N°3 – ENTREE DU POLE METROPOLITAIN AU CAPITAL DE LA SPL ECOMOBILITE SAVOIE-MONT BLANC AU 1^{ER} JANVIER 2019

- **PROJET D'ADHESION DU POLE METROPOLITAIN A LA SPL AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019**

Stéphane VALLI présente le projet de création de la SPL Ecomobilité Savoie-Mont Blanc et l'intérêt de rejoindre cette structure pour l'exercice des missions du Pôle métropolitain.

Le Genevois français est confronté à d'importants enjeux de mobilité, liés à la dynamique métropolitaine et transfrontalière du Grand Genève. Il connaît un rythme de croissance démographique parmi les plus importants d'Europe (+2.1% de croissance démographique par an, soit + 10 000 habitants par an depuis 10 ans). Il compte désormais près de 410 000 habitants au sein d'une agglomération transfrontalière de près d'1 million d'habitants. Si les rythmes de croissance des dix dernières années se poursuivent, ce sont plus de 120 000 déplacements supplémentaires qui sont attendus sur le Genevois français entre 2015 et 2020 (soit une progression de 10%), générant une saturation du système de transports et de déplacements, alors même que l'usage des transports individuels motorisés (70% des déplacements) est prédominante et que l'offre de transport collectif est en retrait par rapport à des territoires comparables.

Pour répondre à ces enjeux et améliorer les déplacements, le Pôle métropolitain s'est doté d'une feuille de route opérationnelle 2017-2020, définie à partir des principes suivants :

- renforcer les capacités d'actions collectives du Genevois français ;
- passer à l'opérationnel (en actant le passage d'un Pôle métropolitain outil de coordination et d'études à un Pôle métropolitain mettant en œuvre des actions et services d'intérêt métropolitain) ;
- tout mettre en œuvre pour faire face à l'urgence des mobilités et pour que des solutions apparaissent avant 2020.

Dans ce cadre, le Pôle métropolitain du Genevois français a engagé un processus de révision statutaire lui permettant d'exercer la compétence mobilités nouvelles avant la fin de l'année 2018. Le Pôle métropolitain est amené à jouer un rôle renforcé en matière de conseil en mobilité et de services opérationnels à la mobilité à destination des employeurs du territoire (le territoire du Genevois français totalise plus de 100 employeurs de plus de 100 salariés). Cette démarche répond notamment aux objectifs de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui oblige à compter du 1^{er} janvier 2018 les établissements de plus de 100 salariés (sur un même site et situés dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains) à mettre en place un plan de mobilité dans le but d'améliorer les

déplacements de son personnel et de favoriser l'utilisation des modes de transports alternatifs à l'autosolisme. Les objectifs inscrits dans le schéma métropolitain de mobilité du Genevois français fixent à ce titre un objectif de réalisation de 50 plans de mobilité employeurs dans les trois prochaines années.

Pour y parvenir et proposer des solutions de déplacements domicile-travail alternatives à la voiture individuelle, le Pôle métropolitain a confié la mise en œuvre de plans de mobilité employeurs à l'agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc sur trois sites pilotes du Genevois français (Nicomatic à Bons-en-Chablais, l'Hôpital et la mairie de St Julien-en-Genevois, le Technoparc du Pays de Gex à St Genis-Pouilly) pour l'année 2018. Ce lancement constitue les prémices d'un déploiement plus massif.

Actuellement association de loi 1901, l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc a décidé de faire évoluer ses statuts vers ceux de société publique locale (SPL). Cette évolution permet à la fois d'assurer la continuité des missions assurées par l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc au service des citoyens, entreprises et administrations, tout en garantissant aux collectivités une cohérence dans la gestion de l'écomobilité coordonnée aux politiques de transport, sur des territoires à forte valeur ajoutée.

La SPL, créée au 1^{er} janvier 2019, poursuivra l'activité de l'association Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc dont la dissolution est prévue au 31 décembre 2018.

Considérant l'intérêt pour le Pôle métropolitain du Genevois français de bénéficier, avec des partenaires institutionnels statutairement concernés, des prestations d'une structure chargée de réaliser des opérations de promotion, sensibilisation, d'exploitation de services et de développement de l'écomobilité, il est proposé de créer une SPL nommée « AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC » dont les projets de statuts et de pacte d'actionnaire sont produits au dossier de séance.

Hubert BERTRAND s'enquiert du poids qu'aura le Pôle métropolitain au sein de la SPL. Stéphane VALLI renvoie au projet de pacte d'actionnaires qui dote le Pôle métropolitain de 5% des parts, au même titre que la plupart des actionnaires à l'exception de Chambéry Métropole qui conserve plus de 50% du capital.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de la création d'une Société Publique Locale, dénommée « AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC », au capital social de 37 000 €, dont le siège social est fixé au 313 Place de la gare, 73000 à Chambéry ; **APPROUVER** le projet de statuts et le projet de pacte entre actionnaires joints à la présente délibération ;
- **DEFINIT** la part de 5 % du capital social, soit 1850 actions sur 37 000 ;
- **AUTORISE** la participation financière du Pôle métropolitain à hauteur de 1 850 €, à imputer sur le budget 2019 de l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc ;
- **APPROUVE** les principes d'organisation économique, juridique et fiscales de ladite société ;
- **AUTORISE** le Président à signer les statuts et le pacte entre actionnaires ou tout autre document à intervenir ;
- **AUTORISE** le Président à engager toutes démarches ou formalités pour la constitution définitive de la société.

En vertu des articles 15 et 51 du projet de statuts, le conseil d'administration de la SPL est composé de dix-huit administrateurs dont un pour le Pole métropolitain du Genevois français.

Le Pôle métropolitain du Genevois français est donc invité, conformément à ces dispositions, à désigner son représentant au sein des assemblées générales et du conseil d'administration, ainsi qu'un suppléant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** M. Stéphane VALLI en qualité de représentant titulaire du Pôle métropolitain du Genevois français au sein des Assemblées d'actionnaires et du Conseil d'administration de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc ;
- **DESIGNE** M. Jean NEURY en qualité de représentant suppléant du Pôle métropolitain du Genevois français au sein des Assemblées d'actionnaires de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc ;
- **AUTORISE** M. Stéphane VALLI, représentant du Pôle métropolitain du Genevois français au sein du conseil d'administration, à occuper toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre, ainsi que toutes autres fonctions ou mandats spéciaux qui lui seraient confiés, par le conseil d'administration ou le président du conseil d'administration en application des statuts de ladite société.

POINT N°4 – CAMPAGNE DE COMMUNICATION PETITES DOUANES : POINT D'INFORMATION

Stéphane VALLI rappelle que le Pôle métropolitain est engagé aux côtés du canton de Genève dans la communication du plan d'actions petites douanes, à hauteur de 25 000 € sur l'année 2018 soit 50% du budget communication dédié. Cette communication s'est matérialisée par la diffusion de deux supports grand public :

- *un flyer diffusé au grand public avant l'été pour promouvoir la campagne de covoiturage (covoiturage-leman.org) ;*
- *un support de promotion des solutions alternatives à la voiture individuelle, diffusé à la rentrée septembre dans les communes du Genevois et relayé par les acteurs locaux. Il promeut notamment l'ouverture de deux nouvelles lignes de bus transfrontalières entre Viry et Confignon et entre Collonges et Bachet.*

POINT N°5 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

1) Projet d'adhésion du Pôle métropolitain à la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc

Par délibération du Comité syndical en date du 28 septembre 2018, le Pôle métropolitain du Genevois français s'est engagé à acheter des parts au capital social de la SPL Ecomobilité Savoie Mont Blanc au 1er janvier 2019 à hauteur de 1 850 €.

Afin de permettre l'entrée effective au capital, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal 2018.

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la régularisation du compte 261, soit 1 850 euros, sont disponibles au BP 2018 (budget principal) du Pôle métropolitain du Genevois français, au compte 2051 « concession droits similaires ». Il est nécessaire de les reporter au compte 261 « titres de participation ».

2) Développement d'une expérimentation de covoiturage dynamique en temps réel sur le territoire du Grand Genève

Le Pôle métropolitain se dote de compétences en matière de mobilités nouvelles. Cette démarche se traduit notamment par le lancement d'une première action en matière de covoiturage domicile-travail dès 2018, découlant des engagements transfrontaliers liés au plan d'actions « petites douanes » (Soral II, Sézegnin, Chancy II et Certoux). Un premier objectif consiste à diminuer le trafic routier sur l'axe Valleiry-Viry-Bernex via une amélioration du remplissage des voitures.

Le Bureau Pôle métropolitain a attribué un marché relatif au « Développement d'une expérimentation d'un service de covoiturage dynamique en temps réel sur le territoire du Grand Genève » pour un montant forfaitaire de 84 475,00 € HT au candidat « COVIVO ». Cette mission de 36 mois comprend une phase d'investissement et de fonctionnement sur les 16 premiers mois qui se concrétise par la mise en œuvre d'une solution de covoiturage en temps réel sur la liaison Valleiry-Viry-Bernex-Genève :

- étape n°1 : définition de la solution (septembre-novembre 2018) – durée 3 mois
- étape n°2 : mise en œuvre (décembre 2018-décembre 2019) – durée 13 mois

L'opération implique l'achat de panneaux pour un montant de 40 000 € HT , soit 48 000,00 € TTC. Cinq bornes de covoiturage seront implantées sur la chaussée à des endroits stratégiques sélectionnés par le comité de pilotage. Le système sera déployé par le prestataire COVIVO, également prestataire de la plateforme régionale de covoiturage Mov'ICI.

Afin de permettre la dépense d'investissement relative à l'achat de panneaux, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal 2018.

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la régularisation du compte 2152 « installations de voirie », soit 48 000 euros, sont disponibles au BP 2018 (budget principal) du Pôle métropolitain du Genevois français, en section de fonctionnement en dépenses imprévues au compte 022 à hauteur de 13 000 euros ,en section d'investissement aux comptes 2051 à hauteur de 3 000 euros et aux comptes 2183 et 2184 à hauteur de 15 000 euros et 17 000 euros. Il est nécessaire de les reporter au compte 2152 «installations de voirie».

Au regard de ces éléments, il est nécessaire procéder à la décision modificative suivante :

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT					
022	dépenses imprévues	13 000 €			
023	virement à la section d'investissement		13 000 €		
INVESTISSEMENT					
021	virement de la section de fonctionnement				13 000 €
2051	concession droits similaires	4 850 €			
261	titres de participation		1 850 €		
2152	installation de voirie		48 000 €		
2183	matériel de bureau et informatique	15 000 €			
2184	meublier	17 000 €			

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Principal 2018.

POINT N°6 – FORUM INTERNATIONAL DE LA MOBILITE DURABLE : POINT D'INFORMATION

Christian DUPESSEY rappelle que le Forum International sur les partenariats pour des villes et territoires durables est né d'un partenariat fort entre une institution onusienne, l'UNITAR, et une collectivité territoriale, Annemasse Agglo.

Soutenue depuis le début par l'Etat Français, cet évènement a pour ambition d'œuvrer ensemble, public et privé, pour un système plus durable, en trouvant les moyens concrets de répondre aux objectifs du développement durable (ODD).

Après une édition en 2015 sur les partenariats publics-privés pour le développement durable qui avait rassemblé plus de 600 participants, il s'agit en 2018 de se concentrer sur l'enjeu fort et fédérateur de la mobilité durable, en s'appuyant sur le développement urbain du Grand Genève, qui repense complètement la manière de se déplacer sur le territoire transfrontalier et développe un ensemble d'infrastructures de transport, de modes doux, tous complémentaires et en alternative à la voiture. Le Grand Genève se positionne ainsi comme territoire d'expérimentation et d'accompagnement à l'innovation.

Dans ce contexte dynamique, Annemasse Agglo, l'UNITAR, et le cluster Auvergne Rhône-Alpes (CARA, European Cluster for Mobility Solutions), associés à des partenaires privés, ont décidé d'organiser ce forum international de la mobilité durable les 15 et 16 novembre 2018, et invitent tous les acteurs publics ou privés du développement local à venir débattre des enjeux liés aux partenariats pour des villes et territoires durables.

Le Pôle métropolitain a souhaité s'associer à cet évènement international pour organiser les secondes Rencontres de la Mobilité du Genevois français le jeudi 15 novembre prochain.

Ces rencontres s'inscrivent dans la continuité des 1ères Rencontres de décembre 2016 qui avaient réuni 120 participants sous forme d'agora avec la présence de 20 partenaires/opérateurs. Ces premières rencontres avaient insisté sur les caractéristiques du territoire et les enjeux d'amélioration des déplacements.

L'enjeu consiste désormais à mettre en avant les réalisations relatives à la mobilité sur le territoire du Genevois français, en lien avec la prise de compétence mobilités nouvelles du Pôle métropolitain d'ici la fin de l'année 2018, et à identifier les leviers pour améliorer la mobilité.

2 ans après les 1ères Rencontres, et suite à l'adoption de la feuille de route mobilité en 2017, ce nouveau temps est nécessaire pour évoquer les réalisations en cours et envisager les actions concrètes à mettre en œuvre. Un zoom particulier sera accordé aux services à la mobilité afin d'illustrer le virage pris par le Pôle

métropolitain dans ce domaine, en complémentarité des investissements lourds de transports collectifs réalisés par les collectivités du territoire. Il s'agit ainsi de donner des perspectives sur les actions à lancer à court/moyen terme pour améliorer la situation de la mobilité du territoire transfrontalier.

La journée sera articulée autour de visites de chantiers (CEVA, Voie verte du Grand Genève, tram d'Annemasse, PC Sécurité ATMB à Bonneville) et de présentations de réalisations (TOSA, Echosmile, Léman e-bike, TP2A la maison de la mobilité), de conférences et d'ateliers de travail.

V. ECONOMIE

POINT N°1 – INDUSTRIE DU FUTUR : ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ET ADHESION DU POLE METROPOLITAIN A L'ASSOCIATION AURA Industrie 4.0

Marin GAILLARD procède à la présentation du projet de partenariat avec le Pôle Mont-Blanc Industries.

Au titre du développement économique, le Pôle métropolitain du Genevois français élabore et met en œuvre une stratégie de développement économique et de formation à l'échelle de son territoire. Il accompagne notamment les actions de promotion, d'animation de filières mais aussi de formations continues, concourant au développement économique de son territoire. L'industrie compte parmi les secteurs les plus dynamiques du territoire et constitue le principal secteur en termes de création de valeur ajoutée. Le développement et maintien de l'activité dédié à l'Industrie du Futur, autrement appelée « l'industrie 4.0 », présente un enjeu majeur pour l'essor économique du Genevois français.

Le Pôle de compétitivité Mont-Blanc Industries, porté par l'association « Auvergne Rhône-Alpes Industrie 4.0 » (AURA Industrie 4.0), agit au cœur d'un écosystème dynamique en fédérant les compétences des partenaires technico-économiques du territoire pour accompagner et accélérer la croissance des entreprises dédiées aux secteurs du décolletage, de l'usinage, de la mécanique de précision et de la mécatronique.

Son ambition est de :

- devenir un territoire de référence d'excellence dans cette filière.
- développer la compétitivité mondiale des entreprises industrielles en les amenant vers la co-traitance, la diversification sectorielle et le développement de produits propres.
- aider et accompagner les entreprises industrielles du territoire à se développer par l'innovation, la conquête des marchés à l'export et l'amélioration de leurs performances.

Dans ce cadre, le Pôle de compétitivité met en œuvre le dispositif « Mont-Blanc Excellence Industries », également appelé « Label ». Ce Label est un outil pour renforcer la compétitivité des entreprises industrielles du territoire et promouvoir celle-ci. Il s'emploie à accélérer le développement des entreprises vers l'Industrie du Futur, grâce à un audit systémique de 360° de l'entreprise, à créer une dynamique collective d'excellence et renforcer leur reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

Représentant 14% des activités, 10% des emplois du territoire, 25% des emplois des entreprises adhérentes au Pôle Mont Blanc Industries, le maintien et développement de cette filière industrielle est prioritaire pour le Genevois français.

Etant donné l'impact attendu en termes de nombre d'entreprises accompagnées, et de rayonnement d'un tel dispositif, du programme relatif au Label Mont Blanc Excellence pour le tissu économique local, il est également proposé au Pôle métropolitain du Genevois français d'apporter un soutien financier aux côtés du Grand Annecy et de la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes (CCAM) à ce dispositif. L'objectif fixé communément est d'accompagner 42 entreprises industrielles labellisées par année. Les objectifs techniques, financiers et partenariaux sont fixés dans une convention de partenariat quadripartite d'une durée de 3 ans.

Le montant de la subvention annuelle s'élève à 42 000 € pour le Pôle métropolitain pour les années 2018, 2019 et 2020. Au titre de l'année 2018, cette aide en fonctionnement a été inscrite au budget primitif. Le mandatement de la contribution financière sera effectué sur demande écrite de l'association en deux temps :

- un premier acompte de 70% sera versé à compter de la signature de la convention pour l'année 2018 et après le vote du budget primitif pour les autres années,
- le solde plafonné à 30% sera versé sur présentation des pièces justificatives listées dans la convention.

Compte tenu du rôle apporté par l'association AURA INDUSTRIE 4.0 sur le Genevois français, il est proposé d'adhérer à l'association pour l'année 2018 à hauteur de 2 880 €.

Aurélien CHARILLON invite à se rapprocher du CERN. Lionel PELUD confirme que l'écosystème du CERN a bien été identifié, notamment sur son partenariat avec Innogex et la plateforme MIND.

Lionel PELUD précise que ce label peut également concerner des établissements de services aux entreprises. Il ajoute que l'entreprise MGI Coutier, située sur le Pays Bellegardien est bien éligible à la démarche.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le Pôle métropolitain, Grand Annecy, la Communauté de communes Arve et Montagne et l'association AURA Industrie 4.0 pour la mise en place du programme Label Mont Blanc Excellence, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 42 000 € à AURA Industrie 4.0, pour le soutien au dispositif « Label » selon les modalités fixées par la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;
- **ADHERE** à l'association AURA Industrie 4.0 ;
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer l'ensemble des documents y afférant.

POINT N°2 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU POLE METROPOLITAIN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AURA Industrie 4.0 (POLE DE COMPETITIVITE MONT-BLANC INDUSTRIES)

L'association AURA Industrie 4.0 se compose de membres actifs. Il s'agit de personnes morales physiques ou morales réparties en 6 collèges:

- le collège Entreprises ;
- le collège Enseignement-recherche-formation ;
- le collège des Institutions associées (chambres consulaires, autres pôles et clusters) ;
- le collège des Etablissements financiers ;
- le collège des Personnalités qualifiées ;
- le collège des Collectivités territoriales.

Le Conseil d'administration comprend jusqu'à 41 membres dont au moins 5 issus du collège des collectivités territoriales à raison d'un membre par collectivité adhérente. 6 collectivités territoriales sont adhérentes : la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de la Haute-Savoie, Clermont Auvergne Métropole, le Pôle métropolitain du Genevois français, la Communauté de Communes Arve et Montagnes, le Grand Annecy.

L'adhésion implique la désignation d'un représentant du Pôle métropolitain au sein du Conseil d'administration d'AURA Industrie 4.0.

Marin GAILLARD présente sa candidature, au titre de ses responsabilités en tant que Vice-président du Pôle métropolitain, en charge du développement économique.

Monsieur Stéphane VALLI ne prend pas part au vote (étant sorti de séance), le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** Marin GAILLARD en qualité de représentant du Pôle métropolitain du Genevois français au sein du Conseil d'administration d'AURA Industrie 4.0 ;
- **AUTORISE** le représentant du Pôle métropolitain du Genevois français au sein du conseil d'administration à occuper toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre, ainsi que toutes autres fonctions ou mandats spéciaux qui lui seraient confiés, par le conseil d'administration ou le président du conseil d'administration en application des statuts de l'association.

VI. CULTURE

POINT N°1 – PARTICIPATION FINANCIERE AU SALON DU LIVRE DU GRAND GENEVE

Gabriel DOUBLET rappelle que la société d'histoire La Salévienne s'est donnée depuis plus de 30 ans pour objectif d'offrir au plus grand nombre de personnes les moyens de mieux connaître l'histoire et l'évolution du territoire sur lequel ils vivent. La Salévienne, organise ainsi des conférences et diverses manifestations destinées à faire découvrir le passé du Bas Genevois dont le bassin de vie ne s'arrête pas aux frontières internationales.

Acteur reconnu du Grand Genève, la Salévienne a développé de nombreux projets et partenariats avec les acteurs institutionnels du territoire. Cette société d'histoire a notamment élaboré les deux atlas historiques du Grand Genève (2015 et 2017) qui ont fait l'objet de conventions avec l'ARC Syndicat mixte.

La Salévienne a lancé un Salon du Livre du Grand Genève, dont la première édition s'est tenue en novembre 2016 à la Chartreuse de Pomier. Cet événement a permis au public de rencontrer des auteurs,

des éditeurs, des libraires œuvrant d'ordinaire chacun d'un côté de la frontière. L'édition 2016 a reçu la visite de plus d'un millier de personnes venus rencontrer des auteurs spécialisés.

La Salévienne a choisi de renouveler cette manifestation éclectique et populaire le 18 novembre 2018, toujours dans l'enceinte de la Chartreuse de Pomier, à Présilly. Elle a saisi, par courrier en date du 10 juillet 2018, le Vice-président du Pôle métropolitain en charge de la communication et de la participation pour solliciter une subvention de 1 500 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, Claude BARBIER étant sorti de séance,

- **ATTRIBUE** une participation financière de 1 500 € à la société d'histoire La Salévienne dans le cadre de l'organisation de l'édition 2018 du Salon du Livre du Grand Genève ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à signer l'ensemble des documents y afférant.

Gabriel DOUBLET évoque un autre projet porté par la Salévienne, à savoir l'édition d'un 3^e atlas historique du Grand Genève dédié aux questions de la mobilité. Il rappelle que l'Atlas historique du Grand Genève, publié en 2014 par La Salévienne, avec le soutien de l'ARC, de l'Etat de Genève et de la région Rhône-Alpes avait rencontré son public : 3 000 exemplaires publiés dont 1 700 destinés à la vente qui ont été épuisés en moins de deux ans. La Salévienne a même réédité en 2016 cet ouvrage.

Cet ouvrage a fait l'objet d'une suite consacrée aux limites infra-étatiques (cantons, communes, etc.) dans le Grand Genève. Ils ont été présentés lors de nombreuses conférences publiques et gratuites tant dans le canton de Genève que dans le territoire du Pôle métropolitain du Genevois français. Ils ont permis, de présenter l'histoire longue de notre territoire de manière didactique, dans le but de lutter contre les préjugés et la stigmatisation de certaines parties ou habitants de ce territoire. Ce volume permettait également de présenter un historique de la coopération transfrontalière.

À ces deux volumes, une suite est donc prévue, qui entend mettre l'accent sur la thématique des transports, celle qui retient l'attention de tout un chacun, tant la difficulté de se déplacer dans le Grand Genève est devenu la préoccupation de habitants de ce territoire.

L'« Atlas historique du Pays de Genève, volume 3, Aller et venir, transports et mobilité dans le Pays de Genève » comportera une vingtaine de cartes, également consultables sur Internet, accompagnées d'un commentaire historique.

Le projet vise à montrer comment s'est construit le territoire régional autour d'axes fluviaux et lacustres (le Rhône, le Léman) et routiers (voies en direction des Alpes, de la mer du Nord, de la Méditerranée) au fil des siècles. Les progrès techniques du XIX^e siècle entraînent une diversification des moyens de locomotion (le chemin de fer, le tramway, l'automobile) qui renforcent la place centrale occupée par Genève dans son territoire. Le réseau viaire ou ferroviaire bute aujourd'hui sur une réalité, la métropolisation du territoire et les défauts de réseaux.

Gabriel DOUBLET précise que ce projet sera soumis au Comité syndical d'ici la fin de l'année.

Il ajoute enfin que le groupe de travail ACG (Association des Communes Genevoises)/Pôle métropolitain, en charge de réaliser un événement festif et populaire autour de la mise en service du Léman express, a choisi de travailler avec le duo Château Rouge / La Comédie. Ces acteurs incontournables de la scène culturelle du Grand Genève proposent une programmation populaire et éclectique qu'il s'agit aujourd'hui de préciser dans la perspective de la tenue de l'événement programmé en avril 2020.

POINT N°2 – CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS TRANSFRONTALIER CONSTRUCTION DURABLE INNOVANTE

Christian DUPESSEY rappelle qu'Annemasse Agglo et le Pôle Métropolitain ont obtenu la labellisation du «Campus des Métiers et des Qualifications transfrontalier construction durable innovante» officialisée par un arrêté du 1er août 2018 paru au journal officiel.

C'est le premier campus labellisé au niveau national à revêtir une dimension transfrontalière (en l'occurrence franco-suisse) et le seul en Auvergne-Rhône-Alpes (qui en compte 13) pour cette « promotion » 2018. Le Lycée Jean Monnet, à Annemasse, sera le siège de ce campus qui aura pour territoire d'intervention: le Genevois français et la région transfrontalière. Ces deux bassins dynamiques sont en effet fortement impactés par les enjeux de développement du secteur de la construction.

Annemasse Agglo et le Pôle Métropolitain du Genevois français ont accompagné étroitement les démarches de constitution de ce campus des métiers : il a été intégré dans leurs stratégies de développement économique et de développement de l'enseignement supérieur. A ce titre, « cette labellisation du campus des métiers s'inscrit pleinement dans la démarche Grand forma visant à déployer des formations supérieures sur le territoire.

Des acteurs de la formation et de l'économie de l'ensemble du territoire ont été mobilisés et ont pris une part active dans le projet : Université Savoie Mont-Blanc, lycées, lycées professionnels, centre de formations d'apprentis, hautes écoles spécialisées (suisses), branches professionnelles, entreprises locales et nationales... Le projet est accompagné par la Région dans le cadre de la convention de coopération métropolitaine.

Le Président présente brièvement les prochains évènements portés par le Pôle métropolitain : il attire l'attention de l'assemblée sur la tenue du Salon des Métiers de l'Humanitaire du Grand Genève les 11, 12 et 13 octobre.

Le Président remercie les membres du Comité syndical.

La séance est levée à 13h45